



FICHE DESCRIPTIVE DEVENIR CORRESPONDANT EN SANTÉ ORALE (CSO) EN EHPAD - Niveau II

Mise à jour du document le 25/04/2024

OBJECTIFS OPÉRATIONNELS

1. Prioriser la prévention de la dénutrition par la mise en place de protocoles d'hygiène bucco-dentaires personnalisés.
2. Apprendre à former et à encadrer les équipes soignantes dans le domaine de la santé orale.
3. Impulser l'amélioration des pratiques d'hygiène bucco-dentaire et pérenniser cette dynamique.
4. Aider les référents à promouvoir et coordonner le projet d'établissement « santé bucco-dentaire », monté en équipe, pour assurer une prise en charge adaptée des résidents.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Apports théoriques

Jeux de rôle

Supports pédagogiques remis aux stagiaires

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Par mail à martinelaray@ufsbd.fr -

Par téléphone : Martine Leray - 01 44 90 72 93

Sur le site : www.ufsbd@ufsbd.fr

FORMATEURS

Un chirurgien dentiste de l'UFSBD formé à dispenser des formations de niveau II

PUBLIC

Etre personnel soignant et/ou encadrant (Cadre de santé, Infirmier, Aide-soignant, Aide médico-psychologique, ...)

PRÉ-REQUIS

Etre personnel soignant et/ou encadrant (Cadre de santé, Infirmier, Aide-soignant, Aide médico-psychologique, ...)

Maîtriser l'expression écrite et orale de la langue française.

NOMBRE MAXIMUM DE STAGIAIRES PAR SESSION

15

DURÉE

2,5 jours

PROGRAMME

JOUR 1

Introduction :

- Présentation de la formation et de ses objectifs.
- Identification des représentations des stagiaires et de leurs attentes : brainstorming.

Module 1 : Éducation à la santé

- Comprendre les déterminants qui vont permettre d'accompagner un résident pour un changement de comportement.
- Amener le CSO (correspondant en santé orale) à modifier la perception des équipes soignantes afin de faciliter la mise en place d'un accompagnement individualisé des résidents.
- Comprendre les freins et identifier les leviers.

Module 2 : Hygiène et santé orale

- Plusieurs thèmes généraux sont développés autour de la santé orale :
 - o Introduction et problématique de la santé bucco-dentaire de la personne âgée.
 - o Conséquences du vieillissement sur la santé bucco-dentaire.
 - o L'importance de la santé bucco-dentaire chez la personne âgée pour sa qualité de vie et les répercussions sur la santé globale.
 - o Impact de la santé bucco-dentaire sur la qualité de vie.
 - o Connaître la cavité buccale, origine des pathologies bucco-dentaires.
- Alimentation et santé bucco-dentaire.
- Autour de l'hygiène bucco-dentaire :
 - o Méthodes de brossage et d'entretien des prothèses : démonstrations, jeux de rôle, mise en pratique, études de cas cliniques.
 - o Présentation de la plaquette pédagogique qui sera laissée aux référents formés.
 - o L'évaluation de la santé orale du résident (OESBD).
 - o Présentation d'un protocole d'hygiène bucco-dentaire individuel.
 - o L'aide à la réalisation de l'hygiène bucco-dentaire et de l'entretien de prothèses dentaires sur quelques résidents (si possibilité de passages en chambres) et rédaction des protocoles individualisés pour ces résidents vus.
 - o Réflexion individuelle de chaque stagiaire : questionnaire d'auto-évaluation « Préparer vos missions de CSO ».

JOUR 2

Module 3 : Patients à risque

- Interrelations de la santé bucco-dentaire sur les pathologies générales, une origine infectieuse et/ou inflammatoire : Le patient à risque cardiovasculaire / Le patient diabétique / Le patient immunodéprimé
- Interrelations des pathologies et thérapeutiques sur la santé bucco-dentaire.
 - o Prises médicamenteuses : anticoagulants, bisphosphonates, chimiothérapie...
 - o Le patient diabétique
 - o Maladie de Parkinson
 - o Maladie d'Alzheimer

Module 4 : Évaluation des pratiques professionnelles

- Pour une amélioration des pratiques professionnelles.
 - o Les modes d'évaluation (sans stigmatisation).
 - o Mise en place des améliorations de manière progressive.
 - o Le CSO est un accompagnant

Module 5 : Les missions des correspondants en santé orale

- La santé orale au cœur du projet de chaque établissement :
 - o Lien entre santé orale et qualité de vie.
 - o Démarche qualité pour l'accueil des personnes âgées.

- o Quels freins au quotidien ?
- o Protocole individualisé par résident.
- Identifier les missions du référent bucco-dentaire :
 - o Le positionnement du référent au sein de l'équipe.
 - o Les leviers pour accomplir les missions de référent bucco-dentaire
- Faciliter la prise en charge de la santé orale des résidents en proposant des relais au référent :
 - o Identifier les différents acteurs de la prise en charge en santé orale.
 - o Savoir relayer l'information auprès des personnes compétentes.
 - o Repérer les situations qui nécessitent l'intervention d'un tiers.

JOUR 3 (demi-journée)

Module 6 : Suivi et retour d'expérience

- Évaluation de la mise en place de chaque projet CSO, avec l'appui d'un document de suivi établi avant cette journée et retourné au formateur avant ce dernier module. Ce document comporte un suivi quantitatif et qualitatif.
- Approfondissement des points clefs et travail en groupe pour étudier les solutions à même de lever les éventuels freins rencontrés dans la mise en place des projets.

TARIF

3900 € par groupe

CALENDRIER

A la demande de l'établissement

MODALITÉS D'ACCUEIL DES STAGIAIRES EN SITUATION DE HANDICAP

Le contractant ou tout stagiaire inscrit peut contacter le Référent Handicap de l'UFSBD par téléphone au 01 44 90 72 83 ou via l'adresse mail : referenthandicap@ufsbd.fr.

Le Référent Handicap se mettra en relation avec le contractant ou le stagiaire afin de mener à bien le processus d'analyse des besoins, proposera et s'assurera de la mise en œuvre de solutions raisonnables adaptées à la situation de handicap qui lui sera décrite.

MÉTHODES D'ÉVALUATION

- Questionnaires d'évaluation des connaissances stagiaires avant/après la formation
- Questionnaire de satisfaction des stagiaires

CHIFFRES CLÉS

- Nombre de stagiaires formés en 2023 : 269
- Taux de satisfaction des stagiaires en 2023: 99 % de stagiaires satisfaits ou très satisfaits

CALENDRIER

A la demande de l'établissement

DÉLAI D'ACCÈS À LA FORMATION

- Pour l'UFSBD , le délai minimum entre la signature du devis par l'établissement et la date de formation est de 21 jours.
- Pour l'établissement, la durée de validité d'un devis signé est de 1 an